

## **Un bilan en demi-teinte**

Mémoire présenté à la 71<sup>e</sup> Conférence des ministres de l'énergie et des mines  
du Canada

Sudbury, Ontario, août 2014

*Présenté par la Fédération de l'industrie minière canadienne (FIMC)*

### *Associations nationales :*

Association minière du Canada  
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière  
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers  
Association charbonnière canadienne  
Institut canadien des engrais  
Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM)

### *Associations territoriales et provinciales :*

Association minière de l'Ontario  
Association des prospecteurs de l'Ontario  
Association minière de la Colombie-Britannique  
Association de l'exploration minière de la Colombie-Britannique  
Association minière du Québec  
Association minière de la Saskatchewan  
Association des producteurs de potasse de la Saskatchewan  
Industrie minière NL  
Chambre des ressources de l'Alberta  
Association minière du Manitoba  
Chambre des mines du Yukon  
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Les membres de la FIMC représentent la majorité des entreprises menant des activités d'exploration minière, d'extraction et de transformation des minéraux au Canada et le secteur de l'approvisionnement qui soutient ces activités industrielles. Ils sont responsables de la plus grande partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et thermique, de potasse et de sables bitumineux. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de procurer aux ministres des mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux des idées et des recommandations concernant les questions politiques d'importance pour notre industrie.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE DE L'INDUSTRIE DES MINÉRAUX</b>	<b>5</b>
<i>L'Industrie minière mondiale en transition</i>	5
<i>Le financement de l'exploration minérale continue de baisser</i>	5
<i>L'Avenir de l'économie mondiale demeure incertain</i>	5
<i>Rendement récent du prix des produits de base</i>	6
<i>Le long terme</i>	6
<i>Apport économique de l'industrie minière canadienne</i>	7
<i>Progrès environnementaux et sociaux importants et soutenus</i>	8
<b>LES PROGRÈS À CE JOUR</b>	<b>9</b>
<i>Appui des gouvernements</i>	9
<b>PRINCIPAUX DÉFIS ET RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES</b>	<b>10</b>
1. <i>Maintenir la production minérale exige des activités d'exploration primaire</i>	10
2. <i>Composer avec l'incertitude et la transition réglementaires</i>	12
3. <i>Accès aux terres pour l'exploration</i>	14
4. <i>Les problèmes de compétence nécessitent un soutien stratégique</i>	15
5. <i>Manque d'infrastructures essentielles</i>	16
6. <i>Maintien des investissements gouvernementaux dans les géosciences</i>	17
7. <i>Soutien insuffisant pour l'innovation minière</i>	17
8. <i>Relations avec les Autochtones de plus en plus complexes</i>	18
9. <i>Politique des transports inefficace pour le plus important groupe de transport des marchandises du Canada</i>	19
10. <i>L'augmentation des coûts énergétiques réduit la compétitivité</i>	20
<b>CONCLUSION</b>	<b>21</b>

## RÉSUMÉ

Aujourd'hui, l'industrie minière vit une période prolongée de forte volatilité des marchés. Alors que les prix de certains produits de base déclinent à court terme et que l'incertitude économique internationale persiste, les grandes entreprises éprouvent des difficultés à prévoir les demandes futures et les petites entreprises peinent à obtenir du financement, particulièrement au stade préliminaire de l'exploration primaire. L'incertitude pousse des entreprises à reporter des projets à court terme. Cependant, la demande internationale à long et moyen terme devrait augmenter de façon importante. Pour retrouver la confiance des investisseurs, l'industrie se concentre sur le contrôle des coûts, l'accroissement de la performance opérationnelle et l'amélioration des bilans financiers.

Malgré un épisode de volatilité prévu, la demande vigoureuse pour les matières extraites devrait se poursuivre à long terme en raison de la croissance des marchés émergents. Pour que le Canada puisse saisir les importantes possibilités économiques qui se présenteront lors de la prochaine reprise, l'industrie a besoin dès maintenant du soutien ciblé des gouvernements afin de bénéficier du contexte idéal sur le plan des investissements, des exigences réglementaires et de l'exploitation au pays. Pour permettre cette croissance, le soutien du gouvernement est primordial dans les secteurs suivants :

- Appuyer les efforts de mobilisation de fonds, particulièrement pour l'exploration minière primaire, afin que ce segment de l'industrie puisse résister à la crise de capital actuelle et accéder au capital nécessaire pour résoudre le problème de déclin des réserves de métaux de base au pays, continuer à participer à la production canadienne et contribuer à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des métaux et des minéraux à l'échelle internationale.
- Régler l'incertitude et les inefficacités de la réglementation en s'assurant que les changements au cadre réglementaire soient accompagnés de plans de transition bien établis et clairement définis et qui, dans la mesure du possible, réduisent le fardeau réglementaire de l'industrie minière. Plus particulièrement, l'incertitude devrait être dissipée par les moyens suivants :
  - Revoir le Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) et examiner, avec Environnement Canada, les nouvelles possibilités relatives aux effets équivalents prévus dans la Loi sur les pêches pour les règlements ministériels basés sur les autorisations provinciales et territoriales (article 4.2 et article 36, paragraphe 5.2).
  - Améliorer la coordination de manière à ce que les approbations du fédéral soient intégrées dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) ou les évaluations environnementales du conseil qui représente le nord pour assurer des processus d'évaluation rigoureux, des consultations pertinentes et des délivrances de permis rapides.

- Préciser l'interaction des processus de la Loi sur les espèces en péril et de la LCEE pour augmenter la prévisibilité et la cohérence de l'environnement de développement de projet et d'exploitation.
- Maximiser le territoire disponible pour l'exploration et le développement miniers en s'assurant que les décisions relatives au retrait des terres sont prises après une évaluation fiable du potentiel minier et après avoir examiné attentivement les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.
  - Regonfler les effectifs en s'attaquant aux défis des ressources humaines de l'industrie afin d'assurer une main-d'œuvre vigoureuse pour l'avenir. Les gouvernements doivent travailler avec l'industrie, les établissements d'enseignement, les écoles de formation professionnelle, les groupes autochtones et d'autres communautés pour combler les besoins de l'industrie sur les plans de la formation, de la mobilité et de l'immigration des travailleurs.
  - **Investir dans l'infrastructure de manière stratégique** pour favoriser le nouveau développement minier dans les régions éloignées et nordiques du Canada, où le développement social et économique est une priorité de base dans la politique étrangère du Canada pour l'Arctique et la stratégie pour le nord du Canada. L'industrie minière, l'un des rares acteurs du secteur privé à investir autant dans les régions éloignées et nordiques, est le partenaire tout désigné pour favoriser la croissance économique durable. Toutefois, les coûts d'exploitation dans ces régions peuvent être prohibitifs. Des investissements stratégiques dans les infrastructures aideraient à libérer le potentiel de ressources de ces régions, encourageant ainsi l'exploration primaire et améliorant la viabilité économique de nombreux projets miniers.
  - Contre le déclin des réserves et trouver de nouvelles occasions en renouvelant l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC). Les programmes comme l'IGC font la promotion de l'innovation géoscientifique pour améliorer la production minière dans les régions plus développées, ce qui est essentiel pour combler les lacunes en matière de découverte et poursuivre la contribution de l'industrie minière à l'économie canadienne. La FIMC recommande aussi que les gouvernements mettent sur pied des mesures incitatives pour les innovations dans les technologies et les procédés qui réduisent les risques et les coûts associés à l'exploration minière et au développement.
  - Améliorer les capacités d'innovation de l'industrie minière au Canada en appuyant les initiatives d'innovation essentielles du Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) et en lui versant directement une contribution pendant cinq ans pour permettre à l'industrie d'aborder collectivement les priorités en matière d'innovation et de soutenir d'autres investissements en innovation commerciale.
  - Améliorer les relations avec les Autochtones en travaillant de façon collaborative, en consultant l'industrie dans l'ensemble des provinces et territoires et en consultant les communautés autochtones pour s'assurer que l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne est exercée de façon systématique, respectueuse et efficace.

- **Accroître la compétitivité des coûts de l'énergie** à l'échelon provincial, dans l'ensemble du Canada.

## **SOMMAIRE DE L'INDUSTRIE DES MINÉRAUX**

### **L'industrie minière mondiale en transition**

En 2013, les 40 plus grandes sociétés minières ont connu une baisse de valeur record de 57 milliards de dollars – qui s'ajoute à la baisse de 40 milliards de dollars en 2012 – ont enregistré une baisse des bénéfices totaux nets de 72 % (le plus bas niveau depuis dix ans) et ont connu une dépréciation collective de la capitalisation boursière de 23 %, soit 280 milliards de dollars. Alors que les profits nets des entreprises des marchés émergents ont atteint 24 milliards de dollars au total en 2013, les sociétés ayant leur siège social dans les pays industrialisés ont enregistré des pertes totales nettes de 4 milliards de dollars. En même temps, les actionnaires s'attendent à faire de plus grands gains, et les provinces ou territoires hôtes s'attendent à ce que le développement minier produise une grande valeur d'extraction. De plus, près de la moitié des 40 plus grandes sociétés minières ont remplacé leur PDG au cours des deux dernières années afin d'opérer de grands changements d'orientation. Il est à noter que parmi ces 40 plus grandes sociétés, huit sont inscrites en bourse canadienne et 11 font partie de l'Association minière du Canada.

### **Le financement de l'exploration minérale continue de baisser**

L'année 2013 a été particulièrement maussade pour le financement de l'exploration minérale au Canada et partout dans le monde. En effet, les budgets consacrés à l'exploration ont diminué de 30 % à l'échelle mondiale (SNL-MEG, 2013). Les recherches de l'ACPE<sup>1</sup> indiquent que les opérations de financement à la Bourse de croissance TSX (TSX-V), peu nombreuses en 2013, concernaient de très petits montants; plus de 50 % de toutes les opérations de financement en 2013 se chiffraient à 500 000 \$ ou moins (contre 13 % en 2010). Une part importante de ces financements couvrait à peine les frais courants : 12 % des financements en 2013 étaient de l'ordre de 100 000 \$ ou moins, contre seulement 0,5 % en 2010. Selon une étude de PwC, la valeur totale en argent découlant des activités de financement des petites sociétés minières a chuté de 34 % en 2013, après avoir connu une baisse de 52 % en 2012. Près de 60 % des petites sociétés minières cotées en bourse au Canada affichaient un solde des fonds de roulement inférieur à 200 000 \$ au 6 mai 2014 (Kaiser Research Online, 2014).

### **L'avenir de l'économie mondiale demeure incertain**

La croissance économique mondiale a diminué au cours des quatre dernières années, passant de 5,2 % en 2010 à 3,0 % en 2013. En avril 2014, le Fonds monétaire international (FMI) a toutefois prévu une croissance de 3,6 % en 2014 et de 3,9 % en 2015. Les économies avancées sont en grande partie responsables de cet élan.

---

<sup>1</sup> <http://www.pdac.ca/public-affairs/finance-taxation/public-affairs/2013/03/22/capital-crisis>

En revanche, la demande globale des marchés émergents a continué de baisser, malgré la performance de certains pays clés. Selon le FMI, au cours de la même période de quatre ans, la croissance du PIB attribuable aux marchés émergents et aux économies en développement a connu une baisse marquée, passant de 7,6 % à 4,7 %. Les taux de croissance du PIB du Brésil et de la Russie devraient diminuer respectivement à 1,8 % et à 1,3 % en 2014. La croissance de la Chine, qui devrait aussi chuter de 7,7 % à 7,3 % en 2015, demeure forte malgré sa stabilisation, tandis que les prévisions indiquent une croissance de 4,4 % à 6,4 % en Inde pendant la même période.

Nonobstant la croissance économique mixte des économies en transition, les prix des minéraux et la demande correspondante pour de nombreux produits miniers n'ont pas fléchi, malgré la volatilité et la pression à la baisse dans certains secteurs. Cette situation est largement attribuable à la croissance de la Chine et le fait que ce pays représente environ 45 % de la demande mondiale de métaux communs et un pourcentage comparable pour une foule d'autres produits.

### **Rendement récent du prix des produits de base**

Le rendement du prix des métaux de base a récemment connu des hauts et des bas. Le prix du cuivre a chuté à 2,92 \$ US à la mi-mars pour rebondir à 3,20 \$ US à la mi-juillet. Par contre, les prix du zinc et du nickel sont à la hausse. Le prix du nickel a d'ailleurs monté en flèche pendant deux ans pour atteindre 9,50 \$ US la livre à la fin d'avril, situation largement attribuable à la décision de l'Indonésie d'interdire l'exportation du minerai brut de nickel. Le prix du nickel continue de fluctuer et d'avoisiner les 8 \$. Plus récemment, le zinc a atteint son plus haut sommet en 35 mois en raison de la baisse de l'approvisionnement et des spéculations voulant que la croissance des ventes de véhicules en Chine et aux États-Unis fera augmenter l'utilisation de métal. De janvier à mai 2014, le prix d'une tonne de minerai de fer a baissé de 35 \$ US pour atteindre 100 \$ US. En avril 2014, le charbon métallurgique avait diminué de 31 % sur le marché au comptant chinois du charbon cokéifiable pendant une période de 12 mois. La potasse et l'uranium ont aussi reculé davantage en 2014. La potasse souffre encore de la décision d'Uralkali – le plus grand producteur mondial de potasse – de cesser son partenariat avec Belarusian Potash Company, tandis que l'uranium subit encore les répercussions de l'accident de Fukushima. Pendant ce temps, les moyennes mensuelles du prix de l'or – produit le plus touché par la baisse des prix au cours des 18 derniers mois – ont varié de 1 224 \$ US à 1 336 \$ US au cours des six derniers mois.

### **Le long terme**

Il est largement admis que l'avenir économique de l'industrie minière canadienne sera solide à moyen et à long terme, même si la demande est soumise à des périodes de volatilité économique et de transition. Cette opinion se base sur les prévisions de croissance à long terme en Chine et en Inde, ainsi que sur l'hypothèse d'un environnement opérationnel, de développement et d'investissement positif au pays. Alors que les classes moyennes dans les pays les plus peuplés du monde continuent d'émerger et que leurs habitudes de consommation ressemblent de plus en plus à celles des pays industrialisés de l'Occident, la demande en métaux et minéraux, même à un rythme modéré, devrait rester solide. Au chapitre des propriétés d'exploration minérale, la force de la demande à moyen terme avantagera les

propriétés qui en sont à un stade avancé, près de la mise en production. Les propriétés qui sont à un stade peu avancé continuent de subir une réduction importante des niveaux de financement en raison de la conjoncture économique toujours incertaine.

Les recherches de l'Association minière du Canada indiquent que l'investissement dans les projets en place, prévus et proposés au Canada s'élèvera à plus de 160 milliards de dollars au cours des cinq à dix prochaines années. Ces prévisions comprennent de grands projets touchant notamment les sables bitumineux extraits à ciel ouvert, le charbon, le cuivre, l'or, le minerai fer, la potasse, l'uranium et les diamants, ainsi que d'importants investissements dans les secteurs de l'environnement et de la transformation. Cependant, de grands projets (p. ex. le projet de Cliff dans le Cercle de feu) seront repoussés si le rendement du capital investi est incertain. À la lumière des prévisions en matière de demande et de défis financiers à l'échelle internationale, l'industrie a besoin du soutien des différents gouvernements pour traverser la période d'instabilité actuelle, profiter de la croissance future et participer encore davantage à la prospérité du Canada.

### **Apport économique de l'industrie minière canadienne**

Malgré une période de transition difficile, la contribution de l'industrie minière au PIB canadien s'est chiffrée à 53,6 milliards de dollars en 2013, ce qui représente 3,4 % de l'économie du pays. La valeur de la production minière au Canada est estimée à près de 44 milliards de dollars. Dans la même année, l'industrie comptait quelque 388 000 travailleurs dans les secteurs de l'extraction minière, de la transformation et de la fabrication de produits minéraux.

Le Canada est un chef de file mondial en exploration minière, avec environ 800 sociétés canadiennes d'exploration actives dans plus de 100 pays, selon Ressources naturelles Canada. Ces sociétés découvrent les mines de l'avenir partout dans le monde, créant ainsi des emplois et de la richesse pour les pays hôtes et les Canadiens.

### **Autres contributions majeures**

- Plus de 3 200 entreprises appuient l'industrie en offrant différentes capacités allant de l'équipement de forage aux services d'ingénierie, étendant ainsi encore davantage la portée économique de l'industrie.
- Au cours de la décennie jusqu'en 2012, l'industrie minière a versé une somme estimée à 71 milliards de dollars en taxes et redevances aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, un chiffre qui, en raison de la limitation des données, ne comprend pas les contributions faites par le secteur de l'approvisionnement minier.
- La valeur de la production minière s'est affaiblie dans huit des treize provinces et territoires du Canada en 2013. La production minière de l'Ontario a généré 9,8 milliards de dollars, celle du Québec, 8,2 milliards de dollars, celle de la Saskatchewan, 7,2 milliards de dollars, celle de la Colombie-Britannique, 7,0 milliards de dollars et celle de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,0 milliards de dollars. Les autres provinces ont également généré des sommes importantes. Dans chacune de ces provinces, l'industrie minière produit des retombées économiques près des

communautés éloignées, nordiques ou autochtones, créant ainsi des occasions dans des milieux où elles sont plutôt rares.

La valeur commerciale de l'industrie est demeurée pratiquement identique sur 12 mois, les exportations ayant atteint 88,4 milliards de dollars en 2013. Malgré une baisse de 1,2 %, les chiffres restent bien au-delà de la moyenne historique. En raison de cette portée internationale, plus de la moitié des recettes du trafic-marchandises ferroviaire au Canada proviennent de l'industrie minière, ainsi que la plus grande minorité des marchandises transportées par bateau.

### **Progrès environnementaux et sociaux importants et soutenus**

L'industrie canadienne de l'exploration minière et de l'extraction minière accorde une grande priorité à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans le secteur de l'engagement communautaire, de l'environnement et de la santé et sécurité. L'initiative primée Vers le développement minier durable (VDMD) de l'AMC – récemment adoptée par l'Association minière de la Colombie-Britannique et l'Association minière du Québec – ainsi que le cadre e3 Plus : L'exploration minière responsable de l'ACPE aident les entreprises à améliorer sans cesse leurs pratiques en matière de RSE tant à l'échelle nationale qu'internationale.

À titre d'employeur de premier plan pour les Canadiens autochtones, l'industrie minière entretient des relations généralement positives avec les groupes autochtones. Au niveau des entreprises, des ententes commerciales avec des groupes autochtones facilitent la progression de projets d'extraction tout en assurant des investissements dans l'éducation, la formation et la création d'emplois. En comptant les protocoles d'entente qui encadrent les projets dans leurs premiers stades, près de 260 ententes bilatérales actives concernant des projets miniers sont établies au Canada entre des entreprises et des groupes autochtones. Les possibilités de collaboration additionnelles sont immenses.

La transparence et la responsabilité continuent d'être au sommet des priorités de l'industrie minière. En janvier, l'AMC, l'ACPE, le Revenue Watch Institute (maintenant nommé le Natural Resource Governance Institute) et Publiez ce que vous payez-Canada ont publié leur cadre de recommandations à l'égard de la divulgation des paiements versés aux gouvernements hôtes par les entreprises minières et d'exploration canadiennes. L'objectif du cadre est d'aider les investisseurs à réaliser leurs analyses ainsi que d'offrir aux citoyens des pays riches en ressources naturelles tous les outils nécessaires pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des ressources naturelles. Les recommandations fournissent une feuille de route pour la mise en œuvre au Canada des mesures de divulgation obligatoire des paiements versés aux gouvernements par l'intermédiaire des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières. L'industrie minière et la société civile considèrent qu'il s'agit du choix le plus approprié. D'importants progrès ont été réalisés à ce chapitre en juin lorsque le ministre des Finances du Québec a annoncé, dans le cadre du budget provincial, que le Québec travaillerait avec son organisme de réglementation des valeurs mobilières pour rendre la divulgation obligatoire. L'industrie minière invite toutes les autres provinces à suivre l'exemple du Québec, qui est devenue la première à soutenir publiquement la divulgation obligatoire et à prendre un engagement à cet égard.

## LES PROGRÈS À CE JOUR

### Appui des gouvernements

À certains égards, les gouvernements ont soutenu la capacité concurrentielle de l'industrie minière du Canada au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral a fait de grands progrès au niveau de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE), augmentant l'efficacité et la clarté du processus. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) mérite des éloges pour avoir assuré une transition harmonieuse vers le nouveau modèle réglementaire régissant les évaluations environnementales. Toutefois, d'autres réformes fédérales, principalement les changements apportés à la Loi sur les pêches, n'ont pas bien été exécutées. Par conséquent, de nouveaux projets font face à de grandes incertitudes quant aux exigences et aux processus à suivre pour obtenir les autorisations prévues par l'article 35. L'Association minière du Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans pour surmonter ces difficultés. Vous trouverez plus d'information à ce sujet ci-après.

En 2013 et depuis le début de 2014, le gouvernement a pris des mesures importantes pour faire avancer les initiatives d'amélioration de la réglementation dans le Nord entreprises en 2008. L'adoption du projet de loi C-15, qui comprend le transfert des responsabilités liées aux ressources aux Territoires du Nord-Ouest ainsi que des modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM), et la nouvelle stratégie d'exploitation minière des Territoires du Nord-Ouest, sont de bon augure pour la mise en place d'un environnement d'exploitation plus efficace et prévisible pour l'industrie. Pour la première fois dans le Nord, des délais ont été ajoutés, des permis d'utilisation des eaux valides sont valides pendant la durée de vie de la mine et des nouveaux pouvoirs ministériels sont accordés aux Conseils pour les orientations des politiques. Tous ces changements constituent des éléments clés pour l'amélioration de la LGRVM.

Le 3 juin, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi S-6, la Loi sur l'amélioration de la réglementation au Yukon et au Nunavut, qui modifie la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Les modifications apportées à ces lois, qui ressemblent à celles effectuées dans les Territoires du Nord-Ouest, pourraient contribuer à l'uniformisation du cadre réglementaire dans les trois territoires. Pour le Nunavut, autoriser le ministre à conclure des ententes relatives aux sûretés avec les organisations inuites et demander à l'Office des eaux du Nunavut de tenir compte de ces ententes lorsqu'il établit la garantie financière constituent des mesures positives pour régler le problème de « dédoublement ».

Ces mesures particulières ont été prises en réaction aux recommandations faites par l'industrie. Comme un système de réglementation moderne est essentiel pour attirer les investissements et les emplois au Canada, ces changements positifs permettront de réduire les retards de mise en place des évaluations environnementales. Il reste toutefois encore du travail à faire pour améliorer le système réglementaire du Canada.

Les récentes mesures concernant les ressources humaines prévues dans les budgets fédéraux 2013 et 2014 reflètent les priorités de l'industrie. Les programmes de ressources humaines, comme la création de la subvention canadienne pour l'emploi, le soutien nécessaire pour 8 000 stages rémunérés, la réaffectation de fonds pour appuyer les occasions d'apprentissage et la promotion de l'éducation dans les secteurs d'emploi où la demande est importante, sont positifs. D'autres mesures, y compris le prêt canadien aux apprentis, le renouvellement du programme de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et le financement pour soutenir la mise en œuvre d'un système axé sur la déclaration d'intérêt au titre de l'immigration économique, figurent aussi au nombre des éléments positifs.

L'investissement dans les géosciences est essentiel au succès de l'industrie du développement et de l'exploration minière. L'industrie s'est réjouie du renouvellement du soutien du gouvernement envers le programme GEM en annonçant en août 2013 un investissement de 100 millions de dollars sur sept ans. Chaque dollar investi par le gouvernement dans les géosciences entraîne cinq dollars de dépenses d'exploration par le secteur privé, tout en augmentant les chances de découvrir des gisements commercialisables qui procureront des dividendes économiques pour l'avenir.

Sur le plan fiscal, une réduction du taux fédéral d'imposition sur les bénéficiaires des sociétés à 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a également eu des effets positifs. De plus, le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) associé au mécanisme des actions accréditatives du Canada, souvent amélioré à l'échelle provinciale, a favorisé l'exploration et la découverte de nouveaux gisements au Canada. La prolongation de cette mesure pendant une autre année, annoncée dans le budget 2014, est bien accueillie par l'industrie, particulièrement à la lumière des défis financiers sans précédent auxquels fait face le secteur des petites sociétés. La subvention de 5 millions de dollars du gouvernement fédéral accordée au projet d'innovation en exploration dirigé par le CCIM, le plus grand projet collaboratif de l'histoire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, constitue la première étape vers la redéfinition de l'exploration minière au Canada.

Les membres de la FMIC prennent également note avec satisfaction des mesures prises par plusieurs provinces et territoires pour améliorer les incitatifs fiscaux pour l'exploration minière, dont les mesures innovatrices comme la décision du Manitoba de doubler les crédits de travail d'évaluation. **L'industrie reconnaît aussi les investissements faits par le gouvernement du Québec pour soutenir le financement de l'exploration et la mise en valeur des minéraux par l'intermédiaire d'institutions comme Ressources Québec et SIDEX.**

## **PRINCIPAUX DÉFIS ET RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES**

### **1. DÉFI : Maintenir la production minière exige des activités d'exploration primaire**

La crise du capital fait particulièrement mal à l'exploration primaire, réduisant la probabilité de nouvelles découvertes qui pourraient se transformer en mines en exploitation. De 2012 à 2013, les dépenses consacrées à l'exploration primaire au Canada ont chuté de 50 %, passant de 2,4 milliards de dollars à 1,2 milliard de dollars (Ressources naturelles Canada). Maintenir les flux de capitaux versés aux petites entreprises devient encore plus important pour renverser

cette tendance, car ce sont elles qui entreprennent la majeure partie des nouvelles activités d'exploration primaire. Au cours des cinq dernières années, 80 % des découvertes importantes au Canada sont attribuables aux petites sociétés minières (Schodde, 2013).

Les provinces et territoires canadiens ne peuvent pas se permettre d'être complaisants. Tandis que le Canada continue d'attirer le plus grand pourcentage du budget d'exploration mondial parmi tous les pays, il devance à peine l'Australie avec sa part de 13 %, soit une diminution de 41 % des investissements par rapport à 2012. Il s'agit du plus grand recul enregistré pour toutes les régions suivies par SNL-MEG pour une deuxième année consécutive. En fait, en incluant les budgets d'exploration pour le minerai de fer, l'Australie occupe déjà le premier rang avec 16,5 % du budget d'exploration mondial, contre 12,5 % pour le Canada. L'Australie est un pays de plus en plus attrayant pour les investissements depuis qu'un mécanisme d'actions accréditives a été mis en place pour stimuler le capital investi dans les premières phases de l'exploration.

### **RECOMMANDATION : Appuyer les efforts de mobilisation de fonds de l'industrie de l'exploration minérale**

Le gouvernement fédéral devrait :

- prolonger le crédit d'impôt pour exploration minière de trois ans, plutôt qu'un an, pour que l'industrie puisse profiter d'une assurance à long terme afin de planifier des investissements essentiels en matière d'exploration;
- améliorer temporairement le CIEM pour les projets en région éloignée nordique pour le faire passer de 15 % à 25 %;
- modifier les règlements qui régissent le crédit d'impôt pour l'exploration minière pour permettre à une entreprise de réclamer une déduction pour amortissement de l'exploitant allant jusqu'à 10 % des coûts d'exploration directs comme frais d'exploration au Canada, en reconnaissance des coûts liés à la gestion du programme<sup>2</sup>;
- permettre aux entreprises d'exploration de demander le remboursement des coûts de consultation de la communauté à titre de frais d'exploration au Canada, quel que soit le moment où ils ont été occasionnés avant la production en quantité commerciale raisonnable (non seulement ceux occasionnés après la délivrance du permis). Cela permettrait d'harmoniser les lignes directrices en matière de frais d'exploration au Canada avec les récents changements apportés à plusieurs lois provinciales sur l'exploitation minière qui encouragent ou obligent les entreprises à consulter les communautés avant de faire une demande de plans et de permis;

Les provinces et territoires devraient considérer la mise en place des mesures suivantes pour soutenir l'exploration minérale, particulièrement l'exploration primaire :

---

<sup>2</sup> Une déduction pour amortissement de l'exploitant de trois pour cent (3 %) faisait déjà partie du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada entre 1989 et 1991.

- mettre en place ou améliorer les incitatifs de type crédit d'impôt qui complètent le crédit d'impôt pour l'exploration minière.
- augmenter le budget total consacré aux programmes de subvention de l'exploration minière;
- augmenter les montants que les entreprises et les prospecteurs peuvent exiger pour ces programmes;
- augmenter le pourcentage des dépenses totales d'exploration qui peut être réclamé (p. ex. de 50 % des coûts admissibles à 66 %);
- établir un fonds de capital de risque qui cible l'exploration minière (comme au Québec) pour appuyer l'exploration hors chantier;
- permettre aux petites sociétés minières d'obtenir le double de la valeur de leurs crédits de travail d'évaluation, comme le Manitoba et la Saskatchewan l'ont fait;
- faire avancer des réformes pour harmoniser les régimes de réglementation au Canada de façon à :
  - réduire le fardeau réglementaire associé à la mobilisation de fonds et aux coûts de mise en conformité connexes, de sorte que les petites sociétés minières puissent obtenir du capital plus efficacement;
  - mobiliser des fonds auprès d'un plus grand éventail d'investisseurs en abaissant les seuils pour les investisseurs agréés et en normalisant les principales dispenses de prospectus dans l'ensemble du Canada;
- participer à l'organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux (OCRMC), et s'assurer que le régime de réglementation coopératif facilite la mobilisation de fonds et réduit le fardeau réglementaire des petites et moyennes entreprises. Les provinces et territoires qui réfléchissent à la possibilité de se joindre à l'OCRMC devraient assujettir leur participation à un régime de réglementation coopératif qui donne la priorité à la mobilisation de fonds pour les petits émetteurs.

## 2. DÉFI : Composer avec l'incertitude et la transition réglementaires

Depuis la dernière rencontre des ministres des Mines, tous les changements proposés à la législation fédérale en 2012 sont entrés en vigueur; les modifications à la Loi sur les pêches et à la Loi sur la protection de la navigation ont été apportées respectivement en novembre 2013 et en avril 2014. Ces changements n'ont pas réduit le nombre d'approbations fédérales exigées pour les projets miniers, mais ils ont entraîné des défis de transition concernant la nouvelle interprétation de la loi et des politiques modifiées, aggravés par des réductions simultanées dans les ressources ministérielles. Certaines de ces difficultés ont été surmontées, mais d'autres subsistent. Les projets miniers doivent être soumis à une évaluation environnementale fédérale et à bien d'autres processus d'approbation fédéraux administrés par divers ministères. Pour l'ensemble de ces processus, les projets miniers représentent de 70 % à 100 % de la charge de travail totale pour toutes les industries nécessitant de telles approbations.

L'engagement de Transports Canada auprès du groupe de travail sur les eaux navigables en 2013 a grandement amélioré la compréhension de notre industrie à l'égard de la loi, et Transports Canada connaît mieux notre industrie. Ainsi, des directives plus claires et ancrées

dans la jurisprudence ont été publiées en même temps que l'entrée en vigueur de la loi. Elles ont d'ailleurs déjà été appliquées à plusieurs projets miniers. La collaboration avec Pêches et Océans Canada en est à ses débuts. L'AMC cherche à comprendre les implications de l'élargissement de la loi à un plus grand nombre d'eaux intérieures et à collaborer avec Pêches et Océans Canada pour mettre sur pied des méthodes raisonnables de calcul des exigences en matière de compensation et élaborer des mesures compensatoires. Malheureusement, les projets miniers qui en étaient aux étapes d'évaluation et d'approbation ont été obligés de revoir leurs plans, entraînant ainsi des délais et des coûts inutiles. La mise en œuvre de la LCEE 2012 a créé moins de problèmes de transition, mais il est trop tôt pour juger de l'efficacité de certaines caractéristiques de la loi, dont l'efficacité des substitutions et des conclusions d'évaluation exécutoires.

**RECOMMANDATION : Résoudre l'incertitude en matière de réglementation en appliquant les mesures suivantes :**

- **Participer à l'examen du Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM) et examiner les effets équivalents** – Les ministres des Mines devraient encourager leurs collègues à participer à l'examen du REMM et comprendre les implications de l'examen sur l'exploitation minière dans leur territoire ou province, y compris les coûts prohibitifs pour un avantage environnemental inconnu. Ils sont également invités à examiner, avec Environnement Canada, les nouvelles possibilités relatives aux effets équivalents prévus dans la Loi sur les pêches pour les règlements ministériels basés sur les autorisations provinciales et territoriales (article 4.2 et article 36, paragraphe 5.2).
- **Exercer des pressions pour assurer une meilleure intégration** – Il est essentiel que la considération quant aux approbations du gouvernement fédéral soit intégrée à la LCEE ou aux évaluations environnementales du conseil qui représente le nord pour assurer des processus d'évaluation rigoureux, des consultations pertinentes et des délivrances de permis rapides. En outre, ces processus doivent être coordonnés au maximum avec les processus réglementaires provinciaux.
- **Loi sur les pêches** – Exhorter Pêches et Océans Canada à travailler avec l'industrie pour améliorer la clarté et l'applicabilité de la Loi sur les pêches modifiée, et s'assurer d'avoir un nombre suffisant de ressources ministérielles pour gérer la transition, travailler avec les projets miniers touchés par la transition et accorder rapidement les autorisations nécessaires aux projets miniers.
- **Préciser les processus relatifs à la Loi sur les espèces en péril (LEP)** – L'industrie aimerait que des éclaircissements soient apportés sur l'interaction entre les processus de la LEP et de la LCEE. En vertu de la LEP, lorsqu'un habitat essentiel pour une espèce en péril reprise sur la liste fédérale est identifié, une interdiction automatique entre en vigueur sur les terres fédérales ou pour les secteurs de compétence fédérale, comme les habitats aquatiques et les oiseaux migrateurs. Ces interdictions ne s'appliquent pas aux terres provinciales sauf si des mesures prises par un gouvernement provincial sont considérées comme ne protégeant pas les espèces en question et que le gouvernement fédéral décide de s'impliquer et de

fournir une protection efficace à l'aide d'une ordonnance d'urgence en vertu de la LEP. Malgré cela, les analystes fédéraux ont pris l'habitude de demander aux entreprises d'élaborer des plans de protection des espèces en péril reprises sur la liste fédérale dans le cadre du processus d'évaluation environnementale des projets individuels. Le promoteur du projet peut facilement aborder le problème pour les espèces en petit nombre, concentrées au même endroit. Cependant, pour la plupart des espèces, comme le caribou boréal, on demande aux promoteurs d'élaborer des plans d'action qui vont bien au-delà des limites de la mine. Malheureusement, le gouvernement ne fournit que très peu ou pas d'aide, ni de mécanismes pour permettre aux promoteurs de comprendre comment respecter ces obligations et l'étendue de leur responsabilité.

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient créer une série de mécanismes pour permettre aux promoteurs de prendre des mesures d'intendance dans l'intérêt des espèces en péril. Les compensations en matière de biodiversité sont un exemple du type de mesures d'intendance qui pourraient être comprises dans cette série de mécanismes. L'industrie estime que les provinces sont bien placées pour élaborer des stratégies de rétablissement pour les espèces protégées par la LEP. Ces stratégies pourraient être mises sur pied avec la participation de l'industrie, des ONG et des Premières Nations. L'industrie demande au gouvernement du Canada de soutenir les stratégies qui reçoivent un vaste appui. Le plan de la Colombie-Britannique pour le rétablissement de la population de caribou des bois des montagnes du Sud en est un bon exemple. Il a été élaboré avec la participation de l'industrie, d'ONG et des Premières Nations. Les membres de la FIMC encouragent aussi les ministres à s'assurer que la représentation et la participation de leur province ou territoire au sein du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sont adéquates. Ce conseil recommande à Environnement Canada la désignation des espèces en péril.

### **3. DÉFI : Accès aux terres pour l'exploration**

De vastes étendues de terrain pour des projets d'exploration à faible impact sont essentielles au succès de l'industrie minière canadienne. De plus, la mesure dans laquelle le territoire est ouvert à l'exploration a une influence directe sur la fréquence des découvertes de gisements exploitables. L'industrie minière continue d'éprouver des difficultés d'accès aux terres en raison d'une série de facteurs, y compris l'incertitude entourant le régime foncier (par exemple, en raison des questions en suspens concernant les droits des Autochtones et le titre ancestral), la durée et l'incomplétude des processus de planification de l'utilisation des terres et le manque de critères décisionnels clairs respectant les désignations des zones protégées. Dans certains cas, elles mènent à des retraits provisoires importants et planifiés des terres pendant de longues périodes, réduisant ainsi la quantité de terres disponible à l'exploration minière.

## **RECOMMANDATION : Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accès aux terres**

Les gouvernements peuvent régler les problèmes d'accès aux terres existants en trouvant une solution rapide aux revendications territoriales en suspens et en complétant les plans d'aménagement du territoire.

Les problèmes d'accès à venir peuvent être réduits si le gouvernement respecte les principes de gestion et de planification de l'utilisation des terres issus de la déclaration de principes de l'ACPE en 2011 concernant l'accès aux terres et l'aménagement du territoire :

- processus équilibrés et transparents qui visent la clarté, la certitude, l'efficacité et la rapidité;
- aucune aliénation sans évaluation, assurant ainsi que les décisions relatives au retrait des terres sont prises en fonction d'une évaluation fiable du potentiel minier;
- utilisation d'approches adaptatives et intégrées qui tiennent compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux et fournissent des occasions d'ajustement et d'examen périodiques;
- processus d'aménagement du territoire collaboratifs et participatifs grâce auxquels les intervenants touchés sont amenés à la table de discussion;
- ressources suffisantes pour une prise de décision éclairée et une mise en place efficace des **plans d'aménagement du territoire.**

### **4. DÉFI : Les problèmes de compétence nécessitent un soutien stratégique**

Selon le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM), l'industrie minière canadienne devra embaucher 121 000 travailleurs (sans compter les sables bitumineux) au cours de la prochaine décennie pour répondre aux objectifs de production de base. Cette prévision est environ 16 % inférieure à celle de 2013, ce qui reflète le ralentissement de plusieurs nouveaux projets au Canada ainsi que le prix plus bas que prévu des produits de base. Une grande partie de la pression est exercée sur les métiers, le personnel de production de première ligne et les postes de supervision, pour lesquels il n'y a tout simplement pas assez de travailleurs compétents disponibles. Ce défi est exacerbé par la nécessité de remplacer les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs expérimentés par des nouveaux venus qui n'ont pas autant d'expérience. Voilà pourquoi il est d'autant plus important de faire connaître les besoins de l'industrie en matière de connaissances et de compétences aux chercheurs d'emplois et aux établissements de formation, qui seront en mesure d'aider à jumeler le personnel qualifié et les emplois offerts dans l'industrie.

### **RECOMMANDATION : Regonfler les effectifs**

Le gouvernement doit continuer de collaborer avec l'industrie, les enseignants et les groupes autochtones pour répondre à la véritable pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur minier. La précision des renseignements sur le marché du travail, la diffusion de cette information et l'existence de la pénurie de main-d'œuvre au Canada ont récemment été remises en question dans les médias. Nous pouvons vous assurer

que, malgré la conjoncture économique, bon nombre de nos membres peinent encore à attirer, recruter et retenir les travailleurs requis pour exploiter nos mines au Canada.

En ce qui concerne les programmes de perfectionnement des compétences et de formation à l'intention des Autochtones, nous recommandons de continuer à investir dans la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA). La formation sur les compétences essentielles et la préparation au travail des Autochtones sont essentielles pour la capacité du secteur à recruter et à retenir les travailleurs autochtones.

Enfin, nous apprécions le soutien que le Conseil RHiM a reçu par l'intermédiaire du Programme d'appui aux initiatives sectorielles pour améliorer le modèle de renseignements sur le marché du travail et la diffusion de cette information aux chercheurs d'emploi. Des efforts additionnels pour améliorer les données sur l'emploi, y compris le soutien continu envers ConstrucForce Canada, le conseil sectoriel du pétrole et le Conseil RHiM, seraient précieux pour l'industrie et les gouvernements.

## **5. DÉFI : Manque d'infrastructures essentielles**

Étant donné les défis posés par les infrastructures dans les régions nordiques et éloignées et l'augmentation des coûts d'exploration et de développement qui y sont reliés, les projets dans ces régions ne sont pas en situation d'égalité avec ceux des autres industries qui se trouvent habituellement dans les régions plus centrales et moins coûteuses. Des investissements dans les infrastructures essentielles de transport et d'énergie sont nécessaires pour atteindre l'un des objectifs du Canada à la présidence du Conseil de l'Arctique ainsi que les objectifs en matière de politiques annoncés dans la stratégie pour le nord du Canada et la politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Ces investissements comprennent l'appui du gouvernement pour la construction de routes quatre saisons, de ports maritimes, de liaisons ferroviaires et intermodales ainsi que de réseaux électriques. Des investissements supplémentaires sont également nécessaires dans les ports touchés par la modification de l'annexe V de la Convention MARPOL de l'Organisation maritime internationale afin d'assurer qu'ils possèdent des installations de réception adéquates. Les consultations au sujet de la mise en place nationale de ces mesures ont lieu cet été.

### **RECOMMANDATION : Investir de manière stratégique dans les infrastructures**

Il est recommandé que les gouvernements facilitent l'accroissement des investissements dans les infrastructures (tant par les entités publiques que privées) des régions éloignées et nordiques pour assurer la viabilité des activités d'exploration et le développement des ressources minérales et énergétiques.

Pour aider le gouvernement à entreprendre une telle planification, l'AMC, l'ACPE, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Canada ont collaboré à un projet visant à quantifier la différence des coûts d'exploration et de développement de gisements comparables entre les régions éloignées et nordiques du Canada et les sites plus centraux.

Des occasions de partenariat public-privé existent dans ce secteur, ce qui est particulièrement important compte tenu des réformes fiscales découlant des budgets 2012 et 2013. En effet, ces réformes rendent encore plus coûteux les projets et les exploitations de sites miniers en région éloignée et nordique, empêchant ainsi le gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs en matière de politiques.

## **6. DÉFI : Déclin des réserves nationales**

Le secteur minier canadien continue d'accuser une baisse au niveau de ses réserves minérales, prouvées et probables, pour tous les principaux métaux de base. Depuis 1980, la diminution la plus spectaculaire a été observée pour les réserves de plomb (97 %), de zinc (82 %), de nickel (82 %) et d'argent (82 %), tandis que celles de cuivre (36 %) ont chuté de façon importante. Certains métaux ont connu une hausse sur 12 mois, comme l'or (39 %), le molybdène (31 %) et le cuivre (20,5 %). Il est essentiel de poursuivre ces gains et de renverser les tendances à la baisse. Sans une exploration efficace et durable, la production minérale canadienne épuisera les nouvelles réserves, avec de lourdes conséquences pour les communautés et ceux qui profitent des occasions économiques générées par l'industrie.

### **RECOMMANDATION : Maintien des investissements gouvernementaux dans les géosciences**

Pour répondre à la future demande de matières premières et maintenir les contributions de l'industrie minière envers les communautés, les explorateurs devront rechercher des gisements minéraux dans des conditions encore plus difficiles, y compris en profondeur et dans des terrains recouverts. En l'absence de l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC) ou d'un programme semblable créé pour intégrer et analyser les données géoscientifiques dans les régions plus développées ou près de camps miniers existants, les activités d'exploration minérale dans le sud du Canada seraient plus coûteuses et moins efficaces.

Comblent les lacunes en matière de découverte et reconstituer les réserves nationales seraient beaucoup plus difficiles et auraient des conséquences négatives sur l'économie canadienne, qui est fortement tributaire de l'industrie minérale. Pour éviter une telle situation, la FIMC appuie l'investissement d'une somme supplémentaire de 25 millions de dollars sur cinq ans dans le programme de l'IGC du gouvernement fédéral. Nous appuyons aussi des investissements complémentaires ou équivalents de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux, dans la mesure du possible.

## **7. DÉFI : Soutien insuffisant pour l'innovation minière**

L'indice d'innovation des entreprises du Conference Board du Canada situe le Canada au 13<sup>e</sup> rang sur 15 parmi ses pairs. L'industrie estime que les mécanismes de recherche gouvernementaux ne reflètent et ne soutiennent pas les besoins, les priorités et les contributions de l'industrie.

Les défis de l'industrie comportent deux volets. Premièrement, les mécanismes actuels financent principalement des recherches dans des établissements d'enseignement qui n'ont pas nécessairement d'incidence sur les besoins et priorités de l'industrie. Ce genre de scénario peut générer des avancées scientifiques intéressantes, mais pas forcément des retombées pertinentes sur le plan de l'innovation et de la commercialisation. Deuxièmement, le secteur minier canadien est fragmenté en raison des problèmes suivants : manque de coordination à l'échelle nationale du financement de la **recherche, du développement et de l'innovation (RDI)** par l'industrie et le gouvernement; inaptitude à travailler en réseau avec la communauté de RDI appuyant les minéraux au Canada; manque d'intégration des fournisseurs de services à l'industrie minière dans le cycle d'innovation du secteur. Le CCIM, créée pour surmonter ces défis, stimule et favorise l'innovation en coordonnant les activités de RDI de l'industrie afin de répondre aux principales préoccupations communes.

L2 CCIM met sur pied des consortiums pour mieux cibler et offrir les techniques et les technologies requises par l'industrie pour accroître sa compétitivité à l'échelle internationale. La feuille de route sur la durée de vie des mines du CCIM procure une structure dans laquelle tous les aspects des industries primaires du secteur, de l'exploration minérale à l'extraction, en passant par la transformation et l'intendance environnementale, sont reliés. Grâce à cette approche, le CCIM comble l'écart de commercialisation et couvre le cycle d'innovation complet grâce à l'intégration de la recherche pure et appliquée, des jeunes entreprises, des petites et moyennes entreprises, des organismes de financement institutionnel et des fondations. Des écosystèmes commerciaux similaires dans d'autres secteurs de l'économie ont connu d'importants succès. Établir un écosystème d'innovation minière à l'échelle nationale n'est pas simple. Le soutien des gouvernements envers le CCIM est donc essentiel à sa réussite. C'est particulièrement vrai lorsque d'autres pays investissent davantage dans leurs projets de RDI du secteur minier.

#### **RECOMMANDATION : Investir dans le CCIM pour favoriser l'innovation minière au Canada**

Pour réussir, le CCIM a dû concentrer sa capacité financière sur l'élément d'exploration de la feuille de route sur la durée de vie des mines. Le CCIM réalise des progrès pour les autres éléments de son portefeuille de projets, mais à un rythme lent. Des feuilles de route techniques ont été créées pour l'environnement et l'énergie. Pour reproduire le succès de l'élément d'exploration dans les autres segments de la chaîne et accélérer son développement, l'organisme a besoin de financement supplémentaire pour appuyer directement les groupes de travail techniques de l'industrie essentiels à l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Lorsqu'un nombre important de projets seront terminés, le CCIM deviendra autosuffisant grâce aux cotisations des membres et à la gestion du portefeuille de projets.

#### **8. DÉFI : Relations avec les Autochtones de plus en plus complexes**

Les sociétés minières en exploitation au Canada sont confrontées à de nombreuses difficultés en raison de la complexité et de l'incertitude associées à l'obligation de consultation de la Couronne. Cette complexité se reflète dans les différentes actions des gouvernements

provinciaux et territoriaux concernant le « déclenchement » de l'obligation, le fonctionnement et les responsables du processus de consultation, les aspects de la procédure délégués aux entreprises et les mesures incitatives ou de soutien offertes aux parties participant au processus de consultation. Plus important encore, le moment auquel la Couronne considérera que les efforts de consultation sont adéquats et le processus utilisé par les gouvernements pour déterminer s'ils sont adéquats demeurent complexes et ambigus. À cela s'ajoutent la duplication et le manque de coordination des efforts des deux ordres de gouvernement en ce qui a trait aux activités de consultation pour le même projet.

**RECOMMANDATION : Préciser la portée de l'obligation de consultation de la Couronne**

Les gouvernements doivent travailler conjointement et en consultation avec l'industrie et les communautés autochtones pour préciser la portée de l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne lorsque cette dernière se penche sur des actes susceptibles de porter atteinte à des droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. L'adoption d'une approche coordonnée et simplifiée par l'ensemble des provinces et territoires contribuerait à réduire l'ambiguïté, l'incertitude, les délais et les coûts relatifs aux consultations. Nous encourageons les provinces et territoires à partager leurs connaissances afin de faciliter la diffusion et l'adoption des meilleures pratiques.

De plus, la résolution des revendications territoriales en suspens est essentielle puisqu'elle augmenterait la confiance des communautés et de l'industrie minière et aiderait à créer les conditions nécessaires pour un développement économique fiable à long terme dans les communautés.

**9. DÉFI : Politique des transports inefficace pour le plus important groupe de transport des marchandises du Canada**

L'an dernier, deux éléments ont ressorti de la politique des transports du fédéral : la tragédie du Lac-Mégantic et le piètre service ferroviaire. Le gouvernement a réagi de façon radicale à ces deux situations. Après la tragédie du Lac-Mégantic, des règlements ont été élaborés pour répondre aux décrets du Bureau de la sécurité des transports. De plus, une série de consultations pour traiter des questions relatives aux marchandises dangereuses, aux responsabilités et à la sécurité ferroviaire sont en cours. L'approche calculée du gouvernement pour l'élaboration de politiques dans ces secteurs importants est digne de mention. Toutefois, du point de vue du service ferroviaire, des mesures législatives exclusives au secteur des grains ont été adoptées sans consultation ni application régulière de la loi. Ces mesures sont susceptibles de réduire la capacité ferroviaire de l'industrie minière et d'autres secteurs au profit de l'industrie céréalière. Cela risque d'aggraver les problèmes de service de longue date de notre industrie. Comme les sociétés minières constituent le plus grand groupe de clients pour les chemins de fer de classe I du Canada et représentent plus de 20 % de la valeur des exportations au pays, elles ont besoin d'une chaîne d'approvisionnement logistique fiable.

### **RECOMMANDATION : Augmenter la transparence des données ferroviaires**

Alors que le gouvernement entreprend l'examen législatif de la Loi sur les transports au Canada, il serait opportun de veiller à ce que les responsables de l'examen aient accès à l'information requise pour prendre des décisions éclairées en matière de politique publique. Si le gouvernement et les transporteurs pouvaient disposer des données propres au secteur et aux diverses entreprises, ils pourraient plus facilement déterminer la cause des interruptions et des autres défaillances. Diverses mesures de rendement pourraient fournir la preuve du transfert de la capacité d'un transporteur à l'autre ou, à l'inverse, montrer que les chemins de fer agissent de façon responsable. De plus, la transparence améliorerait les relations entre les chemins de fer et les transporteurs. En connaissant la force de la position de l'autre, les deux parties seraient motivées à négocier pour éviter des procédures judiciaires et en arriver à des résultats mutuellement bénéfiques. La transparence des données permettrait au gouvernement de comprendre clairement le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement logistique, de repérer les difficultés et de les surmonter en créant des politiques qui profiteront aux transporteurs et à l'économie canadienne en général.

### **10. DÉFI : L'augmentation des coûts énergétiques réduit la compétitivité**

L'extraction minière et les traitements de transformation sont énergivores, et la compétitivité des opérations canadiennes est liée à la disponibilité d'infrastructures énergétiques, particulièrement les réseaux de distribution et de transmission, et au coût de l'électricité et des intrants connexes. En 2011, l'énergie était la troisième dépense opérationnelle en importance de l'industrie, totalisant 2,2 milliards de dollars. Et la facture continue de grimper dans quelques provinces et territoires (par exemple, l'Ontario affiche le prix de l'électricité le plus élevé en Amérique du Nord). Le tarif de l'électricité joue un rôle clé dans la maximisation de la valeur de nos ressources minérales, le traitement des matières premières importées et le positionnement de notre industrie de la transformation dans le marché du recyclage.

À certains égards importants, la compétitivité de l'énergie du point de vue de l'exploitation et l'extraction de produits de base qui génèrent de l'électricité sont directement reliées. Le Canada dispose de gisements importants de charbon thermique, de pétrole, de gaz et d'uranium. Leur exploitation génère des emplois, contribue au développement économique et social de nombreuses communautés et assure le versement de taxes et de redevances aux gouvernements. Dans un effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les provinces qui dépendent davantage du charbon pour leur production d'électricité de base (comme l'Alberta et la Saskatchewan) ont adopté des approches calculées pour réduire leur empreinte de carbone, tout en optimisant les ressources naturelles, y compris en investissant massivement dans les initiatives de captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC). En Alberta, un fonds d'investissement en CSC de 4 milliards de dollars a été mis sur pied. De cette somme, 1 milliard de dollars ont été versés à deux usines de traitement des sables bitumineux. En Saskatchewan, le projet de captage et de stockage de carbone intégré de Boundary Dam devrait commencer ses opérations plus tard cette année. Le gouvernement a contribué à ces trois projets et l'industrie y a participé. De telles mesures ont été prises sans radicalement

mettre de côté la génération d'électricité d'origine thermique, ce qui aurait entraîné des effets économiques non négligeables. Sans choisir les gagnants et les perdants parmi les types de carburant, les gouvernements devraient se concentrer sur l'amélioration de la viabilité de tous les types de carburant à notre disposition.

**RECOMMANDATION :** Pour assurer la compétitivité et la viabilité à long terme des projets miniers existants et futurs, les gouvernements doivent prendre des mesures pour atténuer la hausse des prix de l'énergie industrielle. Les gouvernements doivent tenir compte des incidences économiques pour les mines et les usines qui dépendent d'un tarif compétitif pour leurs opérations, ainsi que des répercussions pour les industries qui extraient des matières de base qui génèrent de l'électricité et les communautés qui en profitent.

## **CONCLUSION**

Les minéraux et les métaux entrent dans la fabrication des produits et la construction des infrastructures nécessaires à la vie moderne. Chaque année, l'industrie de l'exploration minérale et de l'extraction minière représente un apport considérable à l'économie canadienne, sa production étant essentielle au développement d'énergies propres et d'autres technologies environnementales. L'industrie minière canadienne est confrontée à des défis sur le plan de la compétitivité, tant pour le traitement des matières premières que pour la production à valeur ajoutée. Comme expliqué dans ce document, il existe 10 secteurs prioritaires qui permettront au Canada d'amorcer une transition durant cette période de volatilité des marchés et de profiter des occasions qui s'annoncent. Des efforts et une augmentation des investissements de la part des ministres des mines du Canada devraient y contribuer grandement.